

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel
N° 2021-D-135

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A
L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN
A RENOVER - MODIFICATION DE LA
DECISION N°51 DU 19 FEVRIER 2021**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

–VU, le code général des collectivités territoriales,

–VU, la délibération n°222 du conseil communautaire du 28 juin 2018 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover sur les 38 communes,

–VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

–VU, l'arrêté n° 37 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

– VU, la décision n°51 du 19 février 2021 portant attribution de subventions d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover - Dispositif PASS ACCESION,

CONSIDERANT que la bénéficiaire référencée au dossier 2021 05 a renoncé au bénéfice de la subvention,

DECIDE

Article 1er - Est modifiée, la décision n° 51 du 19 février 2021 en raison du renoncement du bénéficiaire référencé dossier 2021 05 au versement d'une subvention de 5 000 €.

Article 2 – Les autres bénéficiaires, les montants des subventions ainsi que les autres articles de la décision susvisée demeurent inchangés.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 JUIN 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 14 JUIN 2021
Publié ou notifié,
Le 14 JUIN 2021

Numéro de dossier du propriétaire	Participation GrandAngoulême Montant
2021 05	-5 000,00 €
TOTAL	-5 000,00 €